seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

ZOOM SUR ITINÉRAIRES JEUNESSE COLLÈGES, ACTUALITÉS

APPEL À CANDIDATURE ACCUEILLIR UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION MUSIQUE DANS UN COLLÈGE

Musique d'aujourd'hui
Favoriser la rencontre des collégiens avec la création musicale et l'écoute active.

Créé le: 15/11/2023

Contexte

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de sa**Médiathèque départementale** et dans le cadre de s on Schéma de développement de la lecture publique, propose une résidence de création dans un collège pour u n.e compositeur.trice, ou interprète, ou médiateur.trice dans le domaine de la musique d'aujourd'hui afin de soutenir la création en favorisant le partage de son processus, l'écoute active, la relation avec un univers sonore.

La Médiathèque départementale soutient depuis plus de dix ans la diffusion de la musique contemporaine et p articipe au Prix Tremplin. Elle forme bibliothécaires et professeurs à l'écoute active.

L'adolescence est une période où le rapport à la musique est puissant mais la richesse et la diversité de la créat ion contemporaine méconnue. Il est important d'offrir aux collégiens une entrée dans ces champs artistiques e n leur permettant une découverte des coulisses de la composition, de l'écriture, de l'interprétation, de l'écoute, e n leur accordant une place dans ces univers singuliers.

Ce projet de résidence s'inscrit dans la continuité des missions de la Médiathèque départementale. Le collège c hoisi pour accueillir cette résidence sera déjà engagé dans des actions de valorisation musicale.

Description de la résidence :

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/actualites/appel-candidature-accueillir-une-residence-de-creation-musique-dans-un-college

Il s'agit d'une résidence de création qui permet la rencontre des collégiens avec une démarche artistique. L'artiste choisi portera une attention particulière aux actions en direction des collégiens : toutes sortes d'actions sont possibles, l'interdisciplinarité peut être un plus ainsi que des ouvertures sur des enjeux d'actualité.

Le, la résident.e retenu.e disposera de 70% de son temps pour une création personnelle, sur un projet qu'il, elle devra présenter et partager avec le collège et la Médiathèque départementale. Il, elle disposera d'un bureau ou d'un espace de travail au sein du collège. 30% du temps sera consacré à des actions culturelles en direction des collégiens, construites avec les équipes enseignantes et la Médiathèque départementale. Des actions en périphérie avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, théâtres, école de musique, associations, etc.) seront prévues pour faire rayonner territorialement la résidence.

Le projet devra se réaliser et s'adapter aux conditions sanitaires en vigueur.

Une à deux réunions de travail seront programmées avec le collège afin de structurer de façon partenariale la résidence, qui débutera en septembre 2024 et s'achèvera en juin 2025.

Calendrier prévisionnel

- **15 janvier 2024** : Fin du dépôt candidatures.
- **Février 2024** : Rencontre de deux ou trois candidats.es pré-sélectionnés.ées sur dossier par la Médiathèque départementale avec l'équipe pédagogique du collège et choix de l'artiste ou d'un collectif d'artistes.
- **Avril-mai** : Une à deux réunions de préfiguration de résidence.

La résidence est d'une durée de 10 mois et peut se décliner selon plusieurs modalités en fonction des calendriers de chacun des acteurs du projet : soit une à deux journées de présence par semaine le temps de la résidence, soit des jours regroupés. **Elle se déroulera de septembre 2024 à Juin 2025.**

Une à deux réunions de préfiguration de résidence seront programmées en avril-mai 2024 avec le la résident.e sélectionné.e.

Budget alloué par la Médiathèque départementale

- **Le budget total de la résidence est de 20 000 euros TTC, versé directement au résident.**

Ce budget comprend la bourse de création, les 30% d'actions culturelles, le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers, des cartes blanches ou participations d'invités extérieurs ainsi que les frais de transports et diffusion.

Candidature

Le dossier de candidature doit comporter une lettre d'intention qui précise les motivations à accueillir un projet de résidence de création Musique, les actions déjà réalisées et les partenariats construits ou à construire sur le territoire, le professeur référent du projet et ses collègues engagés.

Le dossier de candidature est à déposer auprès de valerie.petit@departement77.fr et Alexandra.kolinka@departement77.fr avant le 15 janvier 2024.

La Médiathèque départementale avisera le collège retenu avant fin janvier.

Critères de sélection

- Motivation et implication du collège à se mobiliser sur un projet long pour accueillir une résidence de création : modification éventuelle des emplois du temps, mobilité, souplesse, communication etc.
- Pertinence de cette action avec le projet de l'établissement
- Partenariats et actions déjà réalisées, expériences pédagogiques en démarche EAC, lien avec des artistes…
- Capacité à faire rayonner la résidence sur le collège et faire de la médiation entre l'artiste et les collégiens